

République Française

Département de l'Yonne

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 25 février 2022 à 19 heures
Convocation du 15 février 2022

Sous la présidence de : Franck LAROCHE, Premier Adjoint

Membres : Marjorie MOLUSSON, Adjointe

Jean-Marc BAILLY, Virginie BEAUCOURT, Maxime DAL DEGAN,

Sylvain JACQUINOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain DROIN (pouvoir à Franck LAROCHE), Firmin MAURICE,

Nathalie OUDIN (pouvoir à Maxime DAL DEGAN)

Secrétaire de séance : Marjorie MOLUSSON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle l'ordre du jour :

1. Cimetière – Tarif de vente des caveaux des concessions en état d'abandon,
2. Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Chablis,
3. Subvention aux associations budget 2022,
4. Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne – Travaux sur le territoire de la commune – Participation financière,
5. Règlement Général pour la Protection des Données – Convention avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle,
6. Syndicat des Eaux du Tonnerrois – Rapport annuel (2020) sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable,
7. Communauté de communes – Rapport annuel (2020) sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif,
8. Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus pour l'année 2021,
9. Programme d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2022,
10. Planning des tenues des bureaux de vote (présidentielle et législatives),
11. Questions diverses

Monsieur Franck LAROCHE prend la parole et explique l'absence de M. le Maire. C'est donc lui qui présidera la séance. Il sollicite l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : la facturation de l'impression de relevés de propriété pour la Saint Hubert. Le conseil accepte unanimement l'ajout de ce point.

CIMETIERE – TARIF DE VENTE DES CAVEAUX DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :

Monsieur Franck Laroche explique au conseil qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon avait été confiée en 2002 à l'entreprise ELABOR et menée à son terme. Environ 80 concessions ont ainsi été

reprises. La commune en dispose donc et peut les proposer à la vente, après avoir procédé à l'exhumation des corps. Certaines d'entre elles possèdent un caveau. Il est proposé au conseil de fixer un prix de revente pour ces caveaux. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés *fixe* le prix de revente d'un caveau à 500 €.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE CHABLIS : Monsieur le premier adjoint fait part au conseil que 6 enfants de la commune fréquentent une école de Chablis (4 élèves en maternelle, un élève en ULIS -Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire-, et un élève pour lequel une dérogation avait été acceptée). La commune de Chablis a fixé la participation à 800 € par enfant. Pour 2022 le montant pour la commune est donc de 4 800 €. Le conseil municipal après délibération *autorise* le maire à signer la convention et *dit* que les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Le conseil prend connaissance des demandes de subventions formulées par diverses associations. Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés il est *décidé* le versement des subventions suivantes :

Amicale Bouliste de Chichée : 250 €
Coopérative scolaire de Chichée : 250 €
ELC Rugby Chablis : 100 €
Judoclub Chablisien : 100 €
La Vinée : 250 €
Football Club Chablis : 100 €
Société de Chasse la Saint Hubert : 250 €
30 millions d'amis : 250 €
Vigne et Bocage : 250 €

M. Dal Degan demande que les associations de Chichée fournissent à la mairie le procès-verbal de leur assemblée.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE – TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE : Monsieur le premier adjoint rappelle que la commune à transférer au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) la compétence éclairage public. Il rappelle également que les travaux sur le territoire de la commune font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *accepte* de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY voté le 10 décembre 2021, *autorise* le maire à signer toutes les conventions financières qui concerneront les travaux de toute nature sur le territoire de la commune de CHICHEE, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépassera pas 10 000 € (dix mille euros).

Monsieur Franck Laroche propose que la commune dépose une demande de travaux pour passer en LED l'éclairage public.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MEUTHE ET MOSELLE : Monsieur le premier adjoint fait part au conseil que la commune a signé une convention pour la mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021. Il est proposé de la renouveler pour la période 2022 – 2024. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *autorise* le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitement des

données personnelles de la collectivité, **autorise** le maire à signer tout document et acte relatif à ladite mission, **autorise** le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS – RAPPORT ANNUEL (2020) SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’EAU POTABLE : Les membres du conseil prennent connaissance du rapport établi par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois. La lecture de ce rapport n’appelle pas de commentaires particuliers notamment au niveau de la commune de Chichée tant sur le plan de la tarification que des indicateurs descriptifs des services. Le conseil municipal après délibération et à l’unanimité des membres présents et représenté **adopte** le rapport pour l’exercice 2020.

Monsieur Franck Laroche, délégué communal auprès du syndicat, fait part que lors du dernier comité syndical il a été fait état que le prix de l’eau allait augmenter de 4 à 5 % chaque année jusqu’en 2026 en raison de travaux importants à effectuer.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – RAPPORT ANNUEL (2020) SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Les membres du conseil prennent connaissance du rapport établi par la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs. La lecture de ce rapport n’appelle pas de commentaires particuliers notamment au niveau de la commune de Chichée tant sur le plan de la tarification que des indicateurs descriptifs des services. Le conseil municipal après délibération et à l’unanimité des membres présents et représenté **adopte** le rapport pour l’exercice 2020.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS POUR L’ANNEE 2021 : L’article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "*chaque année, les communes établissent un état présentant l’ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d’une de ces sociétés.*"

Nom et prénom	Fonction	Indemnité (montant brut)	Indemnité (montant net)
Alain DROIN	Maire	11 901.60 €	10 294.92 €
Franck LAROCHE	1 ^{er} adjoint	4 620.80 €	3 996.84 €
Marjorie MOLUSSON	2 ^{ème} adjointe	4 620.80 €	3 996.84 €

PROGRAMME D’INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT POUR L’ANNEE 2022 : Monsieur le premier adjoint fait part aux membres du conseil que pour l’exercice 2022 il est prévu en investissement : la réfection totale de la Grande Rue en enrobé et le chemin des Tilleuls (ancienne ligne du tacot : du croisement avec la route d’Avallon en allant sur Chemilly jusqu’au dernier hangar). En ce qui concerne les travaux de rénovation du logement de l’ancien presbytère, ceux-ci seront inscrits en fonctionnement. Les entreprises retenues interviendront du 07 mars au 20 mai 2022.

PLANNING POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE : L'élection présidentielle se tiendra les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Il est demandé à chaque conseiller de s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote. Il est rappelé que les tranches horaires de présence lors de ces deux scrutins seront de 2 heures et le bureau de vote ouvert de 8 heures à 18 heures.

FACTURATION A LA SOCIETE DE CHASSE LA SAINT-HUBERT : Monsieur le premier adjoint fait part au conseil que la société de chasse de Chichée, La Saint-Hubert, a sollicité le secrétariat de mairie pour la recherche et l'impression de relevés de propriété. Au vu du nombre d'impression et du temps passé par la secrétaire il est proposé de facturer l'édition des documents. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, *fixe* à 0,50 € l'impression d'une feuille.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Virginie Beaucourt demande si l'employé communal peut nettoyer les rues et ruelles au nettoyeur haute pression. Elle demande si la mise à jour du site internet de la commune est terminée.
- Monsieur Sylvain Jacquinot demande si la partie haute de la rue Neuve du Prieuré pourrait être mise en enrobé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.